



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Rapport annuel 2024-2025
du Réseau des CAVAC

Table des matières

Mot des coordonnatrices	3
Présentation	4
Équipe	7
Réalisations - Comités	8
Réalisations - Communication et visibilité	11
Réalisations - Externes	13
Réalisations - Internes	14
Réalisations - Programme Témoin à la barre	15
Réalisations - Programme Témoin enfant	20
Réalisations - Programme Témoin en violences sexuelles et violence conjugale	26
Réalisations - Programme témoin Premières Nations et Inuit	33
Réalisations - Programme québécois de remboursement des proches de personnes victimes décédées par acte criminel	39
Réalisations - Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	42
Réalisations - Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle	53
Perspectives	58
Remerciements	59

Mot des coordonnatrices

Ainsi s'achève une autre année bien remplie pour le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Une année marquée notamment par la continuité d'un projet colossal et porteur d'espoir qu'est le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et violence conjugale. De nombreuses ressources se sont ajoutées à travers le Réseau pour travailler au sein de ce tribunal et nous avons été aux premières loges des bienfaits de celui-ci, donnant ainsi un sens à tous ces efforts d'arrimage et de concertation déployés depuis maintenant trois ans. Ce sont aussi ajoutés à nos équipes, de fabuleux nouveaux collègues canins faisant également une grande différence pour notre clientèle desservie dans certains palais de justice.

La dernière année a aussi été le fruit d'un partenariat très prometteur avec le Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles. Une collaboration qui répondra très certainement au besoin du Réseau de récolte de données dans le but de bonifier nos pratiques et répondre encore plus adéquatement aux besoins des personnes victimes d'actes criminels, leurs proches et les témoins d'infractions criminelles.

Nous avons également été témoins de la naissance de la communauté de pratique autochtone du Réseau des CAVAC au cours de 2024-2025. Une communauté inspirante et engagée composée de personnes intervenantes passionnées des quatre coins du Québec qui se concertent et échangent afin d'offrir des services personnalisés, accessibles et culturellement sécurisants aux membres des Premières Nations et Inuit.

Bref, nous disons au revoir à une année remplie de projets et d'un engagement renouvelé à soutenir au meilleur de nos capacités et de nos moyens notre précieuse clientèle, de plus en plus nombreuse à nous accorder sa confiance. Une année que nous tenterons de vous résumer dans les pages qui suivent.



*Karine Gagnon,
Coordonnatrice au soutien
organisationnel et au développement*



*Marie-Christine Villeneuve,
Coordonnatrice aux communications
et aux relations publiques*

Présentation

Le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels rassemble les 17 CAVAC, des OBNL autonomes relevant chacun de leur propre conseil d'administration et couvrant chaque région administrative du Québec.

C'est lors d'une rencontre, en septembre 1998, que les CAVAC du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Estrie, de Lanaudière, de Laval, de la Montérégie, de Montréal, de l'Outaouais, de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, du Bas-St-Laurent, de la Mauricie et des Laurentides convenaient de la nécessité de s'unir afin de mettre leurs forces en commun pour mieux intervenir auprès des personnes victimes d'actes criminels, et ce, à l'intérieur d'un cadre souple, qu'ils définirent comme le Réseau.

Depuis les choses ont beaucoup évoluées et l'ensemble des 17 CAVAC sont unis au sein du Réseau des CAVAC.

Plus de 150 points de service dans 17 régions administratives



MISSION

Rassembler tous les CAVAC, en favorisant l'agir ensemble, tout en créant et entretenant un sentiment d'appartenance, unissant les forces, afin de :

- promouvoir les besoins des personnes victimes d'infractions criminelles, ainsi que ceux de leurs proches et des témoins de tels événements;
- rechercher les meilleures pratiques d'intervention en victimologie, les mettre en commun, en favoriser l'harmonisation, les faire connaître et faire valoir l'expertise des CAVAC en cette matière;
- soutenir le déploiement des services, le tout dans un esprit de consensus.

VISION

S'affirmer en tant qu'expert incontournable en matière d'intervention professionnelle en victimologie.

Viser les meilleures pratiques, en gardant toujours la personne victime au cœur de nos préoccupations.

VALEURS

Bienveillance

Être conscient de notre impact sur les autres, faire preuve d'ouverture, d'écoute, de compréhension et de compassion envers les autres et nous-mêmes, tout en partageant librement nos opinions.

Engagement

S'investir de façon proactive spontanément et naturellement dans l'accomplissement de la mission. L'investissement de tous fait en sorte que la contribution de chacun des membres est important et fait une différence.

Rigueur

Demeurer vigilant et prendre en considération les différents enjeux, pour assurer avec courage et intégrité toute décision ou action.

Solidarité

Coopérer dans un souci de consensus, à la poursuite des buts communs, en partageant nos expertises et en se soutenant entre membres.

Expertise

Reconnaître nos compétences et savoirs uniques, dans l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins de tels événements, et poursuivre leur développement.

Statistiques annuelles

Augmentation de la clientèle

*1er avril 2024 au 31 mars 2025



7,6%

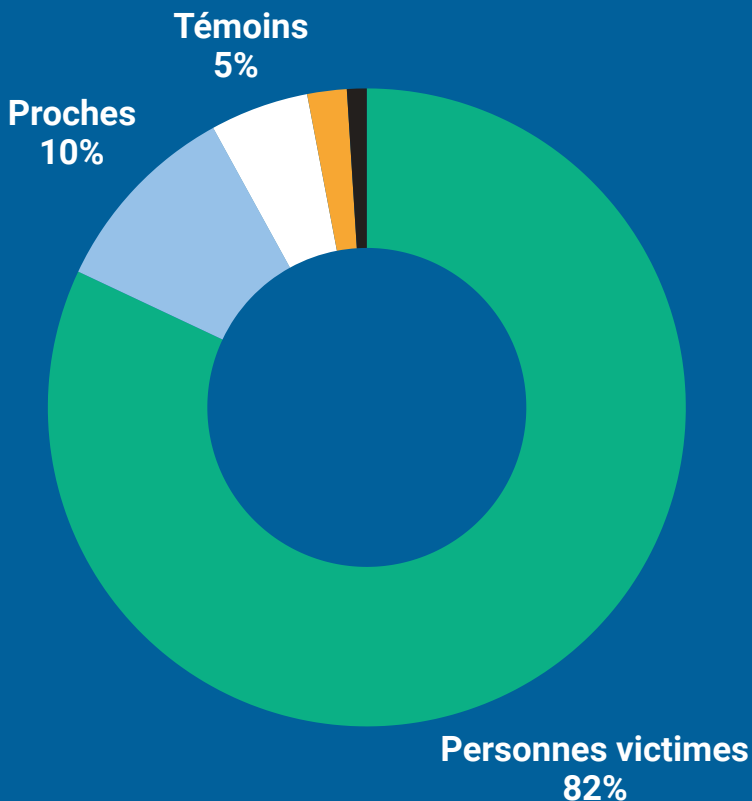
augmentation par rapport
à l'année précédente

78 345

Nombre de personnes à qui
les CAVAC ont donné des
services

24,2%

des demandes d'aide
impliquent de la violence
sexuelle



34,8%

de la clientèle a été
victime d'un crime en
contexte de violence
conjugale

Équipe

Coordination
Réseau

Karine Gagnon, notaire, MBA,
coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement

Marie-Christine Villeneuve, coordonnatrice aux communications
et aux relations publiques



Coordination des programmes

Sophie Bergeron, criminologue
Coordonnatrice à l'implantation du tribunal spécialisé
en matière de violence conjugale et violence sexuelle



Marc-André Bonneau, criminologue
Coordonnateur provincial de l'Équipe dédiée
d'intervention en exploitation sexuelle (ÉDIES)



Adriana Bungardean, travailleuse sociale
Coordonnatrice du Programme témoins vulnérables



Amélie Potvin, travailleuse sociale
Coordonnatrice du Programme témoin enfant



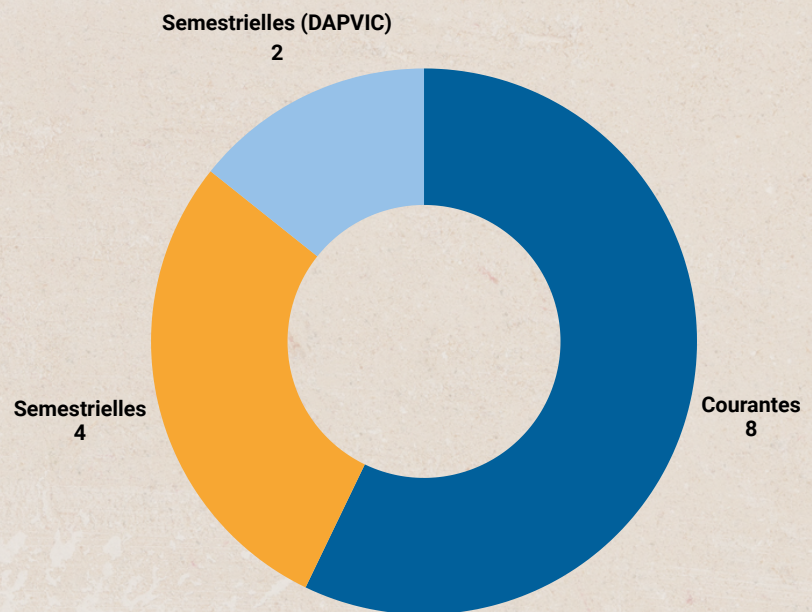
Karine Ratté, coordonnatrice du Programme
québécois de remboursement pour les proches de
personnes décédées à la suite d'un acte criminel



Réalisations / comités

RENCONTRES & RÉSEAU

Afin d'assurer un bon fonctionnement, une coordination adéquate des actions, et favoriser l'harmonisation des pratiques à travers les CAVAC, les directions générales de tous les CAVAC se rencontrent régulièrement. Les rencontres courantes se déroulent virtuellement de façon mensuelle à raison d'environ trois heures chacune et les rencontres semestrielles ont lieu en mai et novembre de chaque année, à raison de deux jours complets. Aux rencontres semestrielles s'ajoute une journée de rencontre avec la Direction de l'aide aux victimes d'infractions criminelles (DAPVIC) du ministère de la Justice pour un total d'approximativement quatre-vingts heures par personne annuellement.



COMITÉS

Plusieurs comités de travail, dans lesquels les directions générales des CAVAC s'impliquent de façon assidue, contribuent à faire avancer les différents dossiers du Réseau des CAVAC. Ces comités sont internes au Réseau des CAVAC et s'adjoignent, lorsque requis, la collaboration de partenaires externes. Ces comités ont travaillé durant la dernière année sur des dossiers aussi variés que nombreux, afin que les services offerts aux personnes victimes soient connus, reconnus, de qualité et pérennes. Leurs principaux mandats sont décrits ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Être le gardien du fonctionnement du Réseau des CAVAC, voir à son actualisation, réviser la structure organisationnelle.

INDEMNISATION

Recevoir les questions et problématiques relatives à l'indemnisation et en assurer le suivi, agir comme liaison entre les CAVAC et la Direction générale de l'IVAC, veiller aux bonnes relations avec celle-ci, assurer une vigie relativement à tout ce qui a trait à l'indemnisation des personnes victimes.

PROGRAMME S D'ADAPTABILITÉ ET DE JUSTICE RÉPARATRICE

Être à l'affût des nouveaux développements, s'assurer que les besoins des personnes victimes sont considérés, faire des propositions en ce sens et que le rôle des CAVAC ait une plus-value pour les personnes victimes, lorsqu'ils sont appelés à y jouer un rôle.

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT AUX PROCHE S

Superviser la coordination du programme, veiller à la bonne administration de celui-ci, en collaboration avec les autres organismes responsables.

RÉFÉRENCE POLICIÈRE

Définir des normes de pratique, veiller à ce que la couverture régionale soit considérée, veiller à une prestation de service comparable à travers les régions, participer à la définition des orientations, conseiller, recevoir les questions et problématiques et en assurer le suivi.

RE S S O U R C E S H U M A I N E S

Travailler en continu à l'amélioration des conditions de travail, veiller à ce que celles-ci soient conformes à la législation en vigueur, innover en matière de recrutement et de rétention de la main d'œuvre.

S E R V I C E S A U X A U T O C H T O N E S

Sensibiliser les CAVAC, les décideurs et les partenaires aux réalités des membres des communautés autochtones, assurer que les services soient culturellement sécurisants en fonction de leurs différentes réalités, favoriser l'accessibilité des services, favoriser les échanges et les partenariats avec les organisations autochtones, soutenir les CAVAC du nord du Québec dans leur développement.

S E R V I C E S P R O F E S S I O N N E L S

Promouvoir et soutenir le développement des compétences dans un objectif d'harmonisation des pratiques, de préservation et d'amélioration de la qualité des services.

S T A T I S T I Q U E S

Recevoir et recenser les besoins et les difficultés en lien avec le système statistiques et de tenue de dossier, participer aux travaux relatifs au remplacement du système actuel.

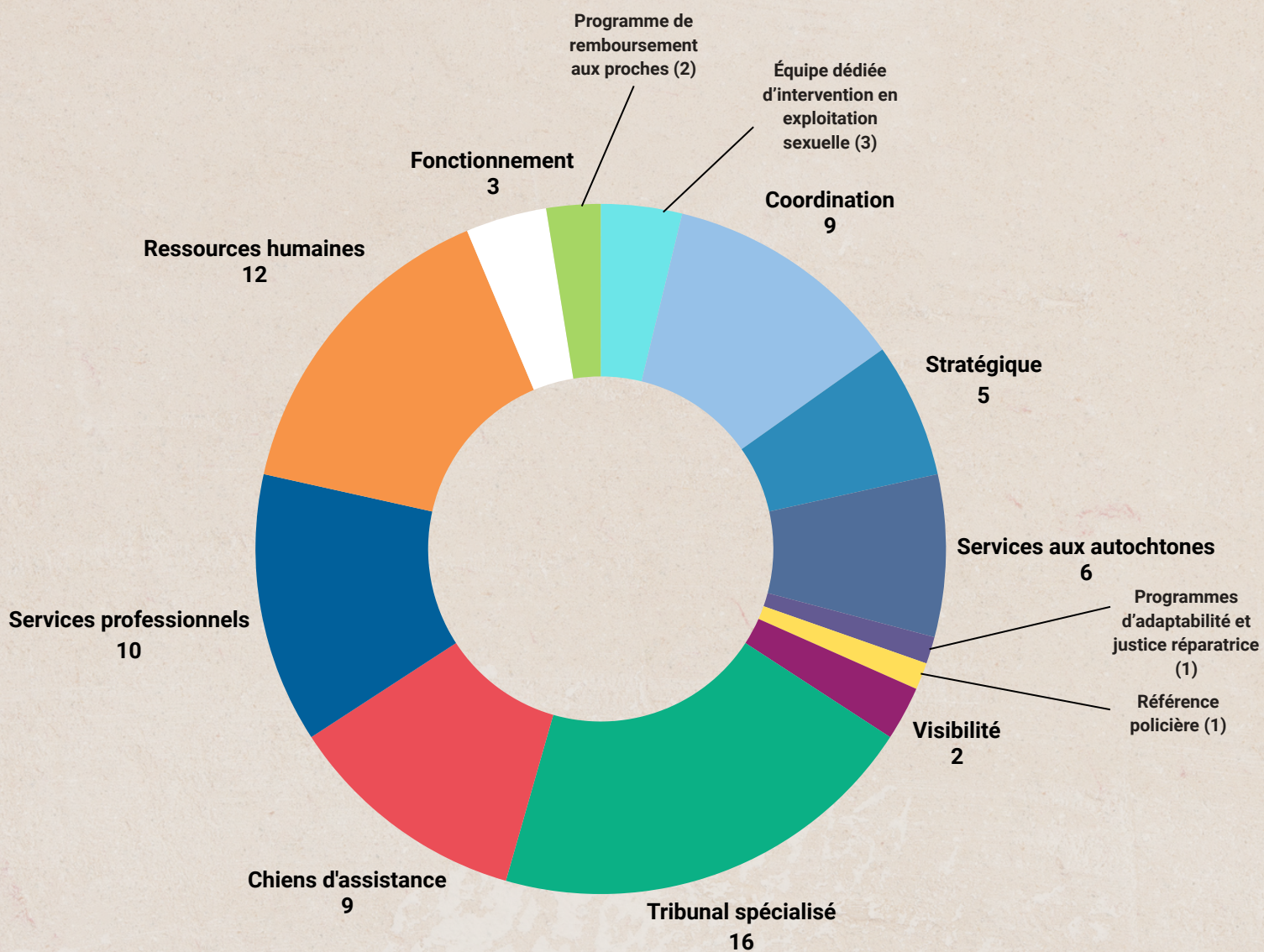
S T R A T É G I Q U E

Promouvoir les services offerts par le CAVAC, sensibiliser aux conséquences de la victimisation et aux besoins des personnes victimes, leurs proches et les témoins, actualiser le projet provincial annuel dans le cadre de la semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels.

V I S I B I L I T É

Promouvoir les services offerts par le CAVAC, sensibiliser aux conséquences de la victimisation et aux besoins des personnes victimes, leurs proches et les témoins, actualiser le projet provincial annuel dans le cadre de la semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels.

NOMBRE DE RENCONTRES DES COMITÉS



En plus du temps consacré à ces rencontres, les travaux des différents comités requièrent également du temps en dehors de ces rencontres pour le suivi et l'avancement de ceux-ci, notamment avec des partenaires externes, par la participation à des activités de concertation, de recherche ou encore la rédaction de divers documents.

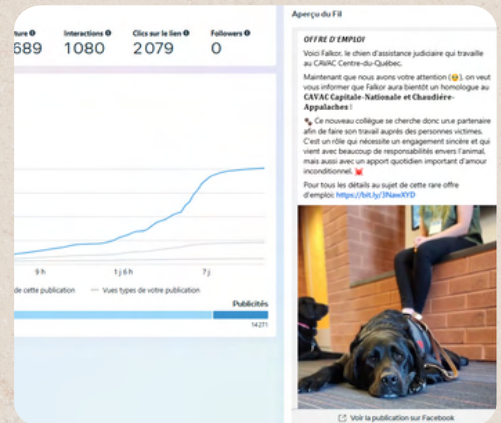
Réalisations / communications, visibilité et réseautage

Le Réseau des CAVAC continue de jouir d'une belle visibilité et d'une reconnaissance de l'expertise développée par ses équipes au fil des dernières décennies.

Le nombre de demandes médiatiques le prouve bien alors que le Réseau a répondu à **49 demandes d'entrevue** au cours de l'année. De belles occasions de faire la promotion des besoins des personnes victimes ou de mettre de l'avant les services du CAVAC afin d'accroître leur visibilité auprès de la population.

Les réseaux sociaux du Réseau des CAVAC continuent d'être suivis par des milliers de personnes alors que toutes les plateformes ont enregistré des hausses modérées d'abonnés au cours de l'année. Les publications concernant nos chiens d'assistance judiciaire y volent souvent la vedette alors la plus populaire a généré **90 000 vues** sur Facebook. Nous avons poursuivi nos efforts afin de créer du contenu pertinent et efficace de façon constante et celui-ci semble très apprécié des abonné.es à constater leur portée.

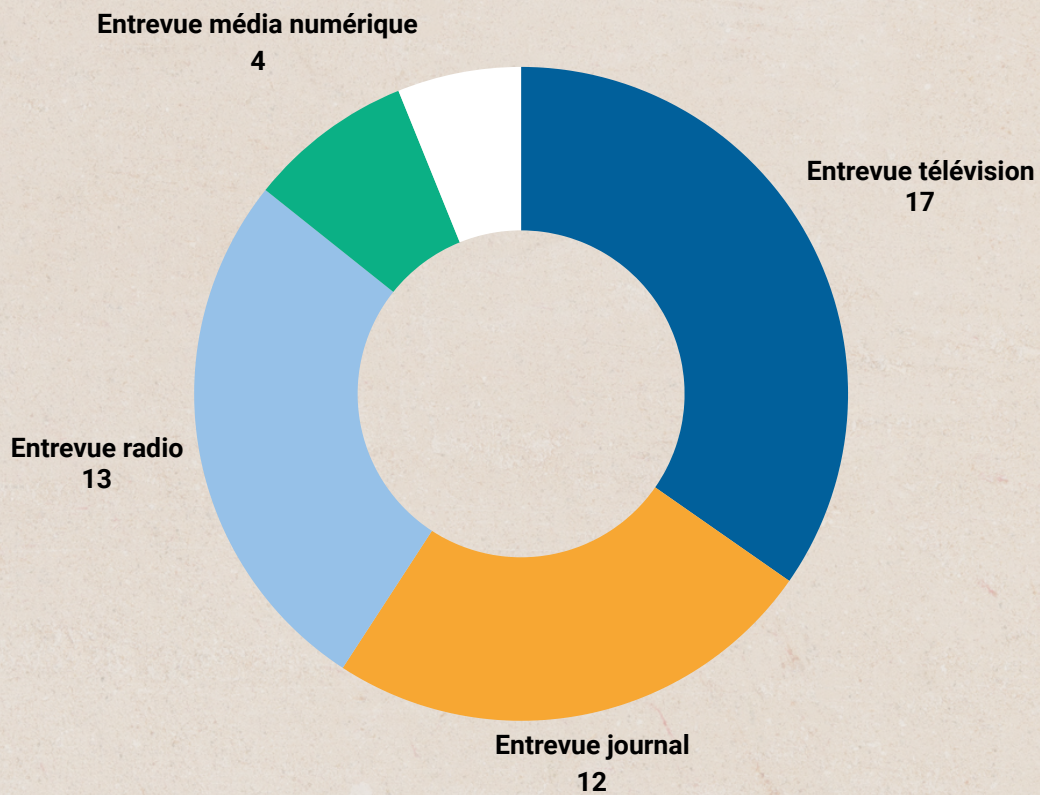
Le Réseau des CAVAC a aussi travaillé à accroître la visibilité de sa marque employeur afin de favoriser le recrutement d'employé.es. Ainsi, nous avons tenu la deuxième édition de notre Dîner-conférence-emploi virtuel auquel 375 personnes se sont inscrites et **115 personnes** ont participées. Nous avons également tenu un kiosque à l'événement lié aux stages organisé par le département de criminologie de l'Université de Montréal où la coordonnatrice aux communications et aux relations publiques a rencontré une centaine d'étudiants venus chercher de l'information quant l'offre de stage des CAVAC.



A poster for a virtual dinner-conference-employment event. The title is 'DÎNER-CONFÉRENCE EMPLOI DU RÉSEAU DES CAVAC'. The text reads: 'Le milieu de l'intervention post-traumatique t'intéresse, tu songes à travailler auprès des personnes victimes ou tu souhaites en apprendre plus au sujet du CAVAC ? Joins-toi à nous en mode virtuel le: Jeudi 24 octobre 2024 de 12h à 13h'. The bullet points are: 'Présentation du CAVAC' and 'Présentation de postes spécifiques par nos intervenantes'. There is a small photo of a woman smiling.



ACTIVITÉ & MÉDIATIQUES



Réalisations / externes

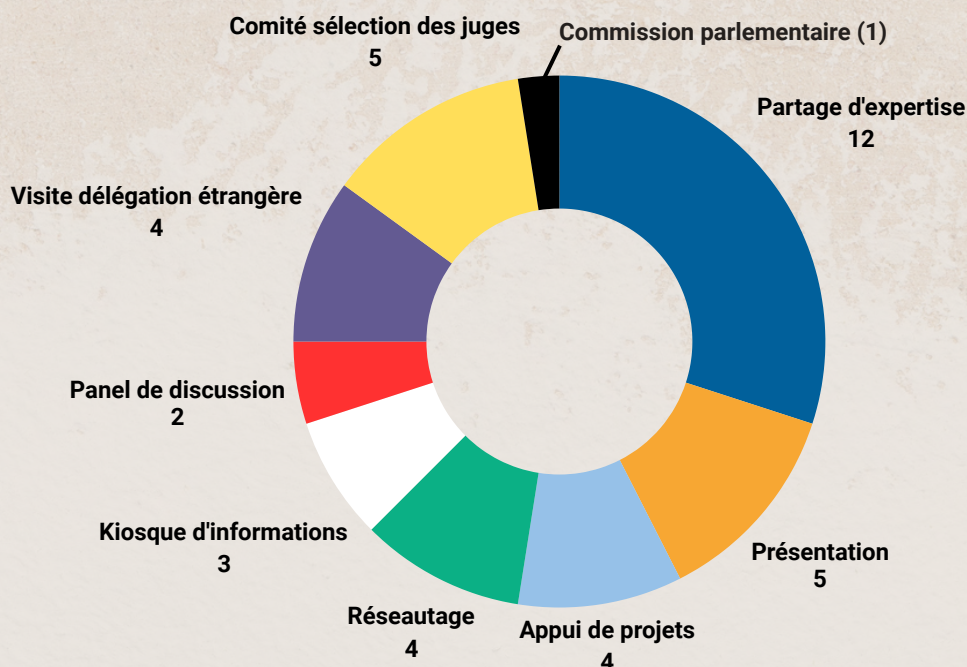
Dans le cadre de sa mission, le Réseau des CAVAC est appelé à collaborer avec de nombreux partenaires et pour de nombreux projets toujours afin d'améliorer la réponse aux besoins des personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins de tels événements et sensibiliser à ce sujet.

Il faut souligner notre participation au **Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner**. Un rôle qui nous permet de s'assurer que le comité ait toujours la perspective des personnes victimes et celles de leurs proches en tête lors de l'étude des dossiers et la rédaction des rapports.

Le Réseau des CAVAC est aussi très heureux de maintenant siéger sur le **Comité de sélection à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une Cour municipale et de juge de paix magistrat**. Au cours de la dernière année, nous avons été appelés à participer à un processus de sélection à cinq reprises.

Le Réseau est également appelé à se prononcer sur diverses orientations gouvernementales et projets de loi ayant des implications pour les personnes victimes.

Au total, il a été sollicité à **67 reprises**, pour des demandes de différentes natures qui se répartissent tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous.



Réalisations / internes

En plus des nombreux travaux de ces comités et de ses programmes spécifiques, le Réseau des CAVAC a également mener à bien quelques projets.

FORMATION

90 personnes
Intervention post-traumatique
Evelyne Donnini

35 personnes
Trauma complexe
Natacha Godbout

NORMES ET HARMONISATION

Poursuite des travaux liés à la structure Réseau

Révision en continue des politiques et procédures harmonisées afin de favoriser une prestation de services équivalente et de même qualité à travers les CAVAC.

PARTAGE D'EXPERTISES INTERNES

Encore une fois cette année, les ressources cliniques des différents CAVAC ont mis leur expertise et l'expérience terrain de leurs équipes en commun et se sont penché sur différents dossiers et aspects de nos pratiques afin de favoriser l'harmonisation de nos services.

Les ressources en gestion des ressources humaines, étant plus nombreuses au sein du Réseau depuis deux ans, se consultent et partagent aussi leur expertise dans un souci d'efficacité et de cohérence.

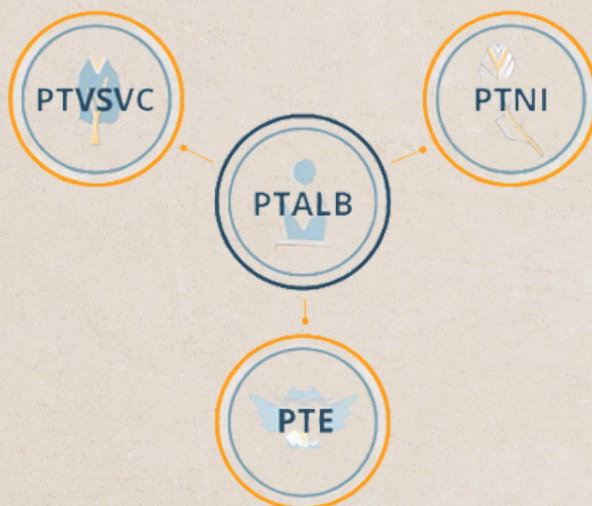


PROGRAMME TÉMOIN À LA BARRE (PTALB)

Depuis 35 ans, la préparation au témoignage et l'accompagnement à la cour figurent parmi les services clés du Réseau des CAVAC. Cette expertise, développée au fil des décennies, témoigne d'un savoir-faire reconnu en matière d'intervention en contexte judiciaire. En réponse aux besoins spécifiques de certaines clientèles vulnérables, des initiatives ont été mises en place afin d'offrir un accompagnement spécialisé et adapté aux réalités particulières qu'elles rencontrent dans le cadre du processus judiciaire. C'est dans cet esprit que trois programmes distincts ont vu le jour : le Programme Témoin Enfant (PTE), le Programme pour les personnes victimes de violence sexuelle et conjugale (PTV SVC), et le Programme pour les personnes issues des Premières Nations et Inuit (PTPNI).

Toutefois, même si des réponses ciblées ont été développées, aucun cadre formel ne structurait l'accompagnement des témoins aux besoins plus généraux, mais tout aussi importants. Il devenait donc essentiel de concevoir un programme de base destiné à l'ensemble des témoins, duquel pourraient découler les approches spécialisées déjà en place.

La création du Programme Témoin à la barre (PTALB) vise à répondre à cet objectif. Il permettra d'établir une structure de référence offrant une préparation uniforme pour tous les témoins appelés à témoigner en cour criminelle. Des stratégies d'intervention seront également élaborées pour adapter la préparation aux témoins ne présentant pas de vulnérabilités spécifiques. Les programmes existants seront intégrés comme des déclinaisons du PTALB, garantissant ainsi une cohérence dans l'ensemble des interventions sociojudiciaires du Réseau des CAVAC, tel que l'illustre le schéma ci-dessous.



DESCRIPTION, INTENTION & POURSUIVIE & ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Programme Témoin à la Barre (PTALB) regroupe l'expertise acquise par le Réseau des CAVAC en matière de préparation et d'accompagnement des témoins. Bien qu'il porte un nouveau nom, il s'agit en réalité d'une démarche visant à uniformiser et standardiser une pratique déjà bien établie au sein du réseau. L'objectif principal du PTALB est d'assurer une préparation cohérente et de qualité pour tous les témoins appelés à témoigner, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque personne. Le PTALB vise à renforcer la confiance et la compétence des témoins face à leur témoignage, en les familiarisant avec le processus judiciaire et les rôles des acteurs impliqués. Il garantit également des conditions optimales pour que le témoin puisse relater clairement ses souvenirs, en offrant un accompagnement émotionnel et des outils pratiques pour une préparation efficace. Chaque intervention est personnalisée selon les besoins du témoin et inclut un suivi si nécessaire.



Uniformiser les pratiques



Bonifier les outils



Faciliter le parcours des personnes victimes et le rôle des intervenant.es

DES FORMULES ADAPTÉES À DIFFÉRENTES RÉALITÉS

Le PTALB pourra prendre différentes formes, adaptées aux réalités terrain et aux besoins spécifiques des personnes victimes. Plusieurs formules ont été réfléchies en fonction des besoins des témoins. Une évaluation initiale des besoins pourra permettre de cibler le type d'accompagnement à privilégier. Selon l'évaluation, l'intervention pourra inclure des informations sur le processus judiciaire, un soutien émotionnel, ainsi que des enseignements sur les aptitudes et compétences nécessaires pour un témoignage de qualité et authentique. La préparation pourra inclure des outils pratiques, tels que des aide-mémoires et des fiches informatives, pour faciliter la compréhension des témoins et soutenir le travail des intervenants. Un accompagnement clinique, en collaboration avec les partenaires judiciaires, pourra également être proposé pour réduire les craintes et les appréhensions des témoins. Ce programme flexible assure une préparation cohérente et structurée, tout en permettant des ajustements en fonction des besoins spécifiques de chaque situation

PTALB FLY

Durée : 15 à 30 min.

Contexte : Sans rendez-vous, directement au palais de justice le matin de l'audience (ou par téléphone lors de la garde/accueil).

PTALB

Durée : 1 rencontre de 75 à 90 minutes.

Contexte : Sur rendez-vous, après une courte évaluation téléphonique.

PTALB PRO

Durée : 2 rencontres de 60 à 75 minutes.

Contexte : Sur rendez-vous, après une courte évaluation téléphonique, pratique d'une mise en situation.



- 1 Augmenter le sentiment de calme et de compétence de la personne témoin face à son passage à la cour et son témoignage.
- 2 Accroître le sentiment de confiance et de sécurité vis-à-vis son implication judiciaire.
- 3 Familiariser la personne témoin au déroulement d'une audience à la Cour, le rôle des acteur·e·s judiciaires et les divers termes-clés.
- 4 Assurer des conditions optimales pour que la personne témoin puisse relater clairement ses souvenirs des événements.
- 5 Renforcer la confiance de la personne témoin en sa capacité de rendre un témoignage authentique et complet.
- 6 Expliquer les compétences et aptitudes favorables à appliquer dans le cadre d'un témoignage.
- 7 Permettre à la personne témoin d'expérimenter les compétences nécessaires à un témoignage de qualité (dans le cadre du PTALB PRO).



L'année 2024 a marqué une étape clé dans le développement du PTALB. Elle a permis de poser les fondations du programme en l'élaborant de manière structurée, en cohérence avec l'expertise terrain. Des consultations ont été menées auprès du réseau afin d'assurer l'arrimage aux réalités vécues par les intervenant·e·s.

Une réflexion approfondie a également été amorcée pour concevoir des outils complémentaires, destinés à soutenir la pratique professionnelle et à favoriser une meilleure compréhension du rôle de témoin dans le processus judiciaire. Une collaboration avec le Bureau des Mandats Organisationnels est également établie pour garantir l'alignement des outils développés avec la vision et les messages portés par les partenaires judiciaires.

En 2025, les travaux se poursuivront avec la finalisation de la structure du programme, le perfectionnement des outils, ainsi que la mise en place d'une formation dédiée au PTALB. Cette formation, dont le déploiement est prévu à l'échelle provinciale en 2026, viendra soutenir l'implantation du programme dans l'ensemble du Réseau des CAVAC.

- ✓ Rencontres de consultation
- ✓ Élaboration d'un programme structuré, en cohérence avec l'expertise terrain et les modèles existants.
- ✓ Réflexion et créations d'outils complémentaires en collaboration avec le Bureau des Mandats Organisationnels.
- ✓ Finalisation des outils et documents de référence.
- ✓ Élaboration et lancement de la formation PTALB.
- ✓ Présentation au Réseau des CAVAC
- ✓ Déploiement de la formation à l'échelle provinciale et début de son implantation.

PROGRAMME TÉMOIN ENFANT (PTE)

Bilan du déploiement

Officiellement consolidé en mars 2021, le Programme Témoin Enfant (PTE), conçu par le CAVAC de l'Outaouais, est désormais déployé à l'échelle provinciale. Ce programme novateur a permis, jusqu'à ce jour, à 1 338 enfants de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins et à leur stade de développement.

Pensé pour mieux préparer les enfants à témoigner à la cour, le PTE vise à réduire leur niveau de stress, à les familiariser avec le fonctionnement du système judiciaire et à renforcer leur confiance dans leur capacité à relater clairement les événements vécus. Le soutien aux parents constitue également un volet essentiel du programme, puisqu'ils influencent directement l'expérience judiciaire de leur enfant.

Depuis son implantation, de nombreux témoignages ont mis en lumière les effets positifs du programme, tant sur la capacité des enfants à témoigner que sur la transposition des acquis dans d'autres sphères de leur vie.

Par ailleurs, les résultats à venir de l'étude menée par l'Université de Montréal – Les besoins des jeunes qui sont amenés à témoigner devant la cour et l'effet d'un programme de préparation visant à faciliter leur passage devant le tribunal – permettront de mieux mesurer l'impact du PTE, notamment sur la perception qu'ont les enfants de leur expérience judiciaire et les bénéfices qui en découlent.

Le déploiement du Programme Témoin Enfant illustre l'engagement du Réseau des CAVAC envers l'amélioration continue des services offerts aux personnes victimes, et particulièrement envers le mieux-être des enfants. Ensemble, nous faisons une réelle différence.

1

SOUTIEN CLINIQUE

- Coaching individuel;
- Rencontres de communauté de pratiques;
- Mise sur pied d'une formation sur l'intervention auprès des enfants.

2

PROMOTION CONTINUE

- Maintien du partenariat et collaboration active avec le Bureau des mandats organisationnels;
- Présentation auprès de divers partenaires.

3

BONIFICATION DES OUTILS

- Création d'un jeu brise-glace conçu pour répondre aux besoins du PTE;
- Réflexion quant à l'adaptation des outils réalisés en fonction des styles de communication.

4

SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Support au bon déroulement de la recherche et collaboration active avec les chercheuses;
- Acceptation de la participation du DPCP à la recherche.

Statistiques annuelles

Le PTE en croissance
depuis 2022.



33.95%

De 2022 à 2024

Augmentation du référencement
des partenaires judiciaires

En 2024, 58% des dossiers
PTE ont été référés par le
DPCP et/ou les corps
policiers, marquant une
augmentation d'environ 31
% comparativement à
l'année précédente.

402

Enfants ont bénéficié
du PTE en 2024

Les violences sexuelles: une
problématique toujours
prédominante en 2024.

82.50%

Une majorité de la
clientèle est
composée de filles
en 2024.

75.62%

des dossiers concernent
les violences sexuelles



Programme Témoin Enfant
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Nombre de dossier

Le Programme Témoin Enfant a été offert à 402 personnes mineures en 2024. Parmi celles-ci:

- 151** ont témoigné devant un tribunal.
- 111** n'ont pas eu à rendre de témoignage.
- 140** sont en attente de leur témoignage.

Types d'audiences

- 77%** ont été préparés pour témoigner à la cour criminelle.
- 21%** ont été accompagnés à témoigner dans le cadre de la LSJPA.
- 2%** ont reçu un soutien à témoigner dans le cadre de la DPJ.

Contextes de victimisation

- 51%** sont survenus dans un contexte intrafamilial.
- 27%** se sont produits dans un contexte de relation amicale ou par une connaissance.
- 11%** ont été commis dans un contexte de violence conjugale.

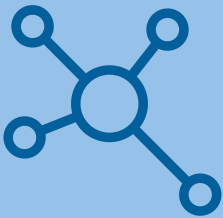
**Une minorité de dossiers se sont produits dans les contextes suivants: travail, sportif, scolaire, personnes étrangère, autres.*

STATISTIQUES ANNUELLES



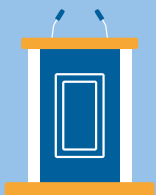
PROFILS DES ENFANTS

- Une majorité des enfants était âgée entre 12 à 18 ans, représentant 78% des participants.
- 20 % des enfants étaient âgés de 7 à 11 ans.
- Seuls 2 % des enfants étaient âgés de 3 à 6 ans.



LIENS AVEC LA PERSONNE MISE EN CAUSE

- 29 % des événements ont été commis par un ami-e ou par une connaissance
- Les parents représentent 23% des personnes mises en cause.



TYPES DE TÉMOINS

- 95 % des enfants ayant bénéficié du PTE étaient la personne victime dans la situation.
- 5 % des enfants ayant bénéficié du PTE étaient assignés comme personne témoin.

PROJECTIONS

Fort de ses résultats positifs et de son déploiement à l'échelle provinciale, le Programme Témoin Enfant continuera de se développer dans les années à venir. L'implantation du programme sera consolidée dans l'ensemble des régions, afin de garantir une couverture équitable à travers tout le Québec. Parallèlement, un accent particulier sera mis sur l'enrichissement des outils cliniques et pédagogiques, en intégrant les retours d'expérience des intervenant·e·s et les résultats de la recherche universitaire en cours.

Nous espérons que la collecte et l'analyse des données issues de la recherche menée par l'Université de Montréal permettront d'ajuster les pratiques et de maximiser l'impact du programme sur les enfants témoins, en veillant à adopter une approche basée sur des données probantes. De plus, la proposition de formations continues pour les nouvelles ressources restera un axe clé, afin de maintenir la cohérence dans l'application du programme et garantir une qualité d'intervention constante.

Ces orientations visent à renforcer le rôle du PTE en tant que programme de référence pour la préparation des mineur·e·s témoins, tout en répondant aux besoins évolutifs du terrain et en assurant une qualité d'intervention uniforme au sein du Réseau des CAVAC.

- ✓ Maintien du soutien clinique et de la communauté de pratique
- ✓ Développement des outils d'intervention
- ✓ Perfectionnement des connaissances. Offre d'une formation spécialisée en intervention auprès des enfants.
- ✓ Développement des collaborations et partenariats
- ✓ Poursuite des travaux en lien avec la recherche



PROGRAMME TÉMOIN EN VIOLENCES SEXUELLES ET VIOLENCE CONJUGALE (PTVSVC)

Bilan des activités

L'année 2024-2025 a débuté avec l'objectif d'accélérer l'implantation du programme PTVSVC dans le Réseau, en offrant un soutien plus accru et de manière proactive. Dès le printemps 2024, la coordonnatrice du programme s'est déplacée pour offrir des **formations sous forme d'ateliers d'appropriation du programme** et des outils associés. Ces formations ont eu lieu en présentiel dans les régions moins éloignées et en virtuel lorsque les déplacements étaient compliqués. Ces activités ont été largement appréciées, tant par les équipes qui trouvent le virtuel moins efficace, que par la coordination qui a profité de ces rencontres pour faciliter la communication. Le soutien sera offert en continu, car certains CAVAC ont reporté l'implantation du programme en raison de leurs réalités régionales.

Le plan d'action prévoyait également **la création d'une communauté de pratiques**. Cette communauté est maintenant en place, et il reste à mobiliser ses membres pour enrichir les échanges.

D'autres points du plan d'action sont en cours de réalisation : **la création d'une affiche promotionnelle** destinée aux partenaires et d'un dépliant pour la clientèle. Le **logo** du programme a également été dévoilé au cours de l'année. L'équipe de coordination, ainsi que d'autres membres du réseau des CAVAC, ont travaillé à intégrer le programme PTVSVC dans la trajectoire du Tribunal spécialisé en VS. Des rencontres régulières ont lieu avec l'équipe du TS pour aligner les programmes et utiliser un langage commun et familier, au bénéfice des intervenantes qui accompagnent les victimes dans le processus judiciaire.

Enfin, un sondage concernant le programme PTVSVC a été réalisé avec l'équipe d'évaluation du MJQ. Quelques résultats seront mis en évidence dans ce bilan 26

POUR SUITE DES ACTIVITÉS DE FORMATION DANS LE RÉSEAU DES CAVAC

Soutien à l'implantation

Le soutien à l'implantation a été réalisé par des ateliers en groupe restreint, en personne. Le fait d'aller directement à la rencontre des intervenant.es dans leur milieu crée une dynamique bien plus engageante et authentique que des échanges purement virtuels. De plus, la désignation d'une personne ressource dans chaque CAVAC contribue à structurer le réseau et à pérenniser l'implantation. C'est encourageant de voir que cette approche a été bien accueillie! Le déplacement de la formatrice a sans doute renforcé l'engagement des participant.es et permis des échanges plus riches et adaptés à leur réalité. Cette proximité crée une dynamique bien plus humaine et interactive.

Formation sur place

Montréal (3 ateliers)
Lanaudière (4 ateliers)
Laurentides (2 ateliers)
Estrie (3 ateliers)
Bas Saint-Laurent (2 ateliers)

Formation en virtuel

Côte-Nord
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Mauricie
Montérégie

Implantation du
PTV & VC dans le
réseau des CAVAC

300 + intervenant.es formé.es

15 Réseau CAVAC

40 Ateliers dispensés

Plus de 300
intervenant.es ont
bénéficié d'une
formation ou
encadrement au cours
des années 2023 et
2024.

Rencontres préparatoires sondage PTVSVC

Plusieurs rencontres avec l'équipe de l'évaluation des programmes du MJQ ont eu lieu durant la phase de préparation. Ces rencontres ont permis d'affiner les objectifs du sondage PTVSVC et de garantir qu'il réponde efficacement aux besoins des intervenant.es et ont mené à l'aboutissement du sondage PTVSVC.

Création de la communauté de pratiques

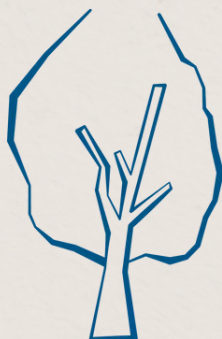
Une communauté de pratique a été créée dans Teams, au fur et à mesure que les équipes aient été formées. Cependant, la communication par ce moyen n'est pas encore optimale car les intervenant.es ne l'utilisent pas dans un contexte de collaboration externe. Les prochains mois seront consacrés à dynamiser la communication et l'échange.

Dévoilement/ présentation logo



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

PROGRAMME TÉMOIN
EN VIOLENCES SEXUELLES
ET VIOLENCE CONJUGALE



Présence sur des comités

- ✓ Comité de **Plaidoyer Victimes** pour la relance des Cahiers thématiques PV
- ✓ Comité du développement de partenariat: Victimes, droits et Justice (UdeM)

Statistiques annuelles

Première année de
collecte de données

335

*Personnes victimes
ont bénéficié d'une
préparation selon le
programme PTV SVC*

Augmentation du nombre de
personnes préparées, suite à
l'offre soutenue de la
formation

Les violences sexuelles
représentent **137**
dossiers

Les violences en
contexte conjugale ou de
séparation représentent
226 dossiers.

94%

Les femmes représentent
la majorité de la clientèle
en VSVC en 2024.



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

PROGRAMME TÉMOIN
EN VIOLENCES SEXUELLES
ET VIOLENCE CONJUGALE

PROFIL DES PERSONNES VICTIMES



ÉTAPE DU PROCESSUS

- 279 préparations pour procès
- 48 préparations pour EP
- 6 préparations pour sentence

ÂGE DE LA PERSONNE VICTIME

- 162 entre 18 - 34 ans
- 75 entre 35 - 54 ans
- 47 entre 55 - 64 ans

FORME DE VICTIMISATION

- 137 violence sexuelle
- 149 violence physique
- 22 menaces

TÉMOIGNAGE

- 131 ont témoigné
- 141 n'ont pas eu à témoigner
- 63 dossiers sont en cours

PRÉSENTATION, PROMOTION ET VISIBILITÉ

**Présentation à une délégation
de la Fondation Kering
(France)**

**Présentation au colloque annuel de la
Société de Victimologie
(Roumanie)**

**Présentation à l'équipe du
Tribunal spécialisé**



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

**PROGRAMME TÉMOIN
EN VIOLENCES SEXUELLES
ET VIOLENCE CONJUGALE**

PERSPECTIVES D'ACTION 2025-2026

- ✓ **Poursuite du soutien à l'implantation** notamment par l'entremise de la communauté de pratiques, qui sera sollicitée pour créer des nouveaux outils ou bonifier des outils existants. Cette nouvelle phase est une suite de **l'expérimentation des outils** et des résultats du sondage qui nous offre un aperçu sur la perception du programme et ses outils par les intervenantes du Réseau.
- ✓ Nos actions seront bonifiées par **la promotion auprès de partenaires** qui devrait se concrétiser par le lancement de l'affiche promotionnel et du dépliant à l'intention du public.
- ✓ **La traduction des outils** devrait se poursuivre. Le réseau fait face à demande accru des outils en anglais et en espagnol, surtout dans la région métropolitaine (et non seulement) qui présente un nombre plus élevé de population immigrante
- ✓ Le réseau participe à **l'arrimage du PTVSVC avec la trajectoire VS du Tribunal spécialisé**



PROGRAMME TÉMOIN PREMIÈRES NATIONS ET INUIT (PTNI)

Bilan des activités

À la suite du dévoilement du Guide d'accompagnement sociojudiciaire des Premières Nations et des Inuit, l'équipe de coordination des programmes PTV a entrepris la **création d'une communauté de pratique autochtone**. Contrairement aux programmes PTE et PTVSVC, où la communauté de pratique a été instaurée après leur intégration au réseau, celle du programme d'accompagnement PNI a été conçue dès le départ. Son objectif est de réfléchir aux meilleures stratégies pour assurer un accompagnement culturellement sécurisant au sein du réseau et auprès des partenaires.

Depuis sa mise en place, **deux rencontres de réflexion** ont eu lieu, rassemblant une équipe soudée et engagée à identifier les meilleures pratiques en matière de sécurisation culturelle et d'accompagnement sociojudiciaire des PNI.

Prévue pour l'automne 2025, la suite de cette initiative s'inscrit dans une dynamique de **partage et d'échange** sur les pratiques et les spécificités autochtones. Depuis sa création, la communauté a permis aux membres d'engager des discussions enrichissantes, favorisant notamment des **références personnalisées** entre régions et un meilleur arrimage des services pour la clientèle.

La tournée provinciale de formation à l'**automne 2025** promet d'être une étape clé.

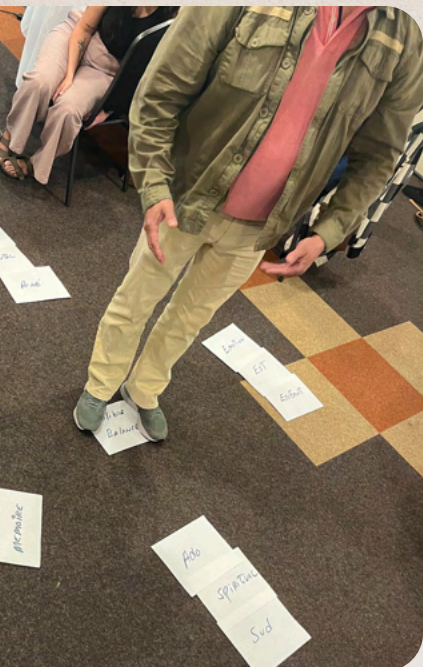
PREMIÈRE RENCONTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Durant l'année financière 2024-2025, deux rencontres ont été organisées en personne à Wendake, favorisant des **échanges approfondis sur les besoins des témoins autochtones**.

En juin 2024, l'atelier sous forme de **World Café** semble avoir été un outil précieux pour identifier les besoins des personnes victimes autochtones et sensibiliser les partenaires aux enjeux spécifiques. La mise en lumière de la **formation des acteurs judiciaires** et le renforcement des collaborations entre les différentes parties impliquées sont des éléments clés pour assurer un accompagnement efficace.

Enfin, cette démarche a aussi encouragé une **sensibilisation accrue au sein des équipes CAVAC** pour renforcer leur approche et leur soutien aux témoins autochtones.

Wendake juin 2024



DEUXIÈME RENCONTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

En avril 2025, une 2e rencontre a eu lieu à Wendake, où le développement de la formation s'est poursuivi avec l'apport de la firme **Seize03**.

L'intégration du **Design Thinking** dans le développement de la formation a enrichi le processus en permettant une **réflexion plus interactive** et centrée sur les besoins concrets des partenaires judiciaires et du personnel des CAVAC. Cette approche favorise des solutions plus adaptées et créatives



Wendake avril 2025

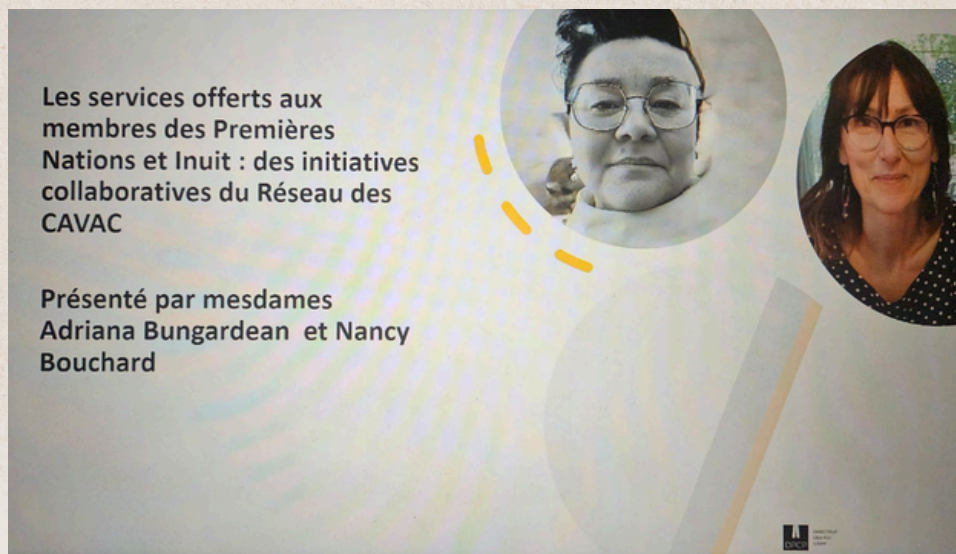


PRÉSENTATION, PROMOTION ET VISIBILITÉ

Présentation à l'équipe du DPCP dédiée aux témoins autochtones.

Nous avons offert à l'équipe DPCP dédiée aux témoins autochtones, une formation mettant l'accent sur l'**accompagnement culturellement sécurisant**, qui permet aux témoins autochtones de traverser le processus judiciaire avec une meilleure compréhension et un soutien adapté à leur réalité. Le **rôle du coordonnateur des affaires autochtones du BMO** a été un atout clé pour renforcer cette approche et favoriser une collaboration efficace entre les CAVAC et le DPCP.

Cette formation a été particulièrement appréciée, notamment pour **les aspects psychosociaux** abordés. Les procureurs ont découvert des notions essentielles, comme les besoins spécifiques des personnes victimes autochtones et les particularités des communautés autochtones qui permettent une approche plus sécurisante sur le plan culturel. Ils ont grandement valorisé le **partage d'expertise** dans ce domaine.



En février 2025, lors du colloque annuel du DPCP Sensibilisation et collaboration: bâtir des ponts entre les réalités autochtones et le droit, nous avons présenté les initiatives du Réseau des CAVAC

PERSPECTIVES D'ACTION 2025-2026

- ✓ Tournée de formation à prévoir dès le début d'automne 2025

Afin de **soutenir l'implantation** du programme PT-PNI destiné aux personnes victimes issues des Premières Nations et Inuit, l'équipe provinciale, en collaboration avec la communauté de pratique autochtone, prévoit offrir une **formation aux partenaires et aux membres des équipes du Réseau**. Cette formation visera à garantir un accompagnement sociojudiciaire respectueux des spécificités culturelles.

- ✓ Développer et valider des outils d'intervention à l'aide de la communauté de pratique

La création des outils doit prendre en considération: la validité au sein de la communauté, l'aspect culturellement sécurisant, les bénéficiaires des outils d'intervention.

- ✓ Prévoir des rencontres régulières de la communauté de pratiques et un soutien clinique



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

**PROGRAMME TÉMOIN
PREMIÈRES NATIONS ET INUIT**

Réalisations / programmes

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PROGRAMME TÉMOIN VULNÉRABLE

La préparation des témoins ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

Cette année, l'équipe de coordination des programmes s'attelle au développement des meilleures pratiques pour **assurer l'inclusion et l'accessibilité du processus judiciaire aux témoins ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)**. En développant les meilleures pratiques, nous créons un cadre plus adapté qui respecte leurs besoins spécifiques et leur permet d'exercer pleinement leur rôle dans le système de justice.

Nous avons bénéficié du précieux soutien de la **Direction générale de la performance et de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC)**, notamment grâce à l'expertise de Janine Kapol, qui a préparé une veille stratégique pour nous accompagner dans nos démarches. Cette collaboration renforce l'impact du projet et assure une approche bien documentée et réfléchie.

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE REMBOURSEMENT POUR LES PROCHES DE PERSONNES VICTIMES DÉCÉDÉES À LA SUITE D'UN ACTE CRIMINEL

Le cœur du projet - L'essence - La clientèle

Le Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel vise le remboursement des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de stationnement aux proches de personnes victimes décédées à la suite d'un acte criminel afin de pouvoir assister aux procédures judiciaires. L'admissibilité au programme n'est pas limitée aux cas d'homicides, mais à tous les actes criminels causant la mort, telle que la négligence criminelle, la conduite avec facultés affaiblies et la conduite dangereuse causant la mort. Tout proche d'une personne décédée à la suite d'un acte criminel peut faire une demande, et les remboursements sont admissibles pour chacune des étapes du processus judiciaire.

Faits saillants

L'année 2024-2025 représentait la sixième année du Programme. Souhaitant poursuivre les efforts visant à accroître l'accessibilité du Programme aux communautés autochtones, particulièrement celles habitant dans la région du Nord-du-Québec, la coordonnatrice du Programme Proches a travaillé à développer de nouveaux liens avec les instances et organisations de cette région en présentant le programme et en explorant avec elles les manières de faciliter l'accès pour ces proches.

Orientations et défis pour l'avenir

Le comité externe poursuivra ses efforts sur la promotion du Programme pour s'assurer que le Programme est connu par les intervenants uniformément à la grandeur du Québec, et qu'aucune famille ou aucun proche d'une personne décédée par acte criminel ne soit dans l'ignorance de ce service.

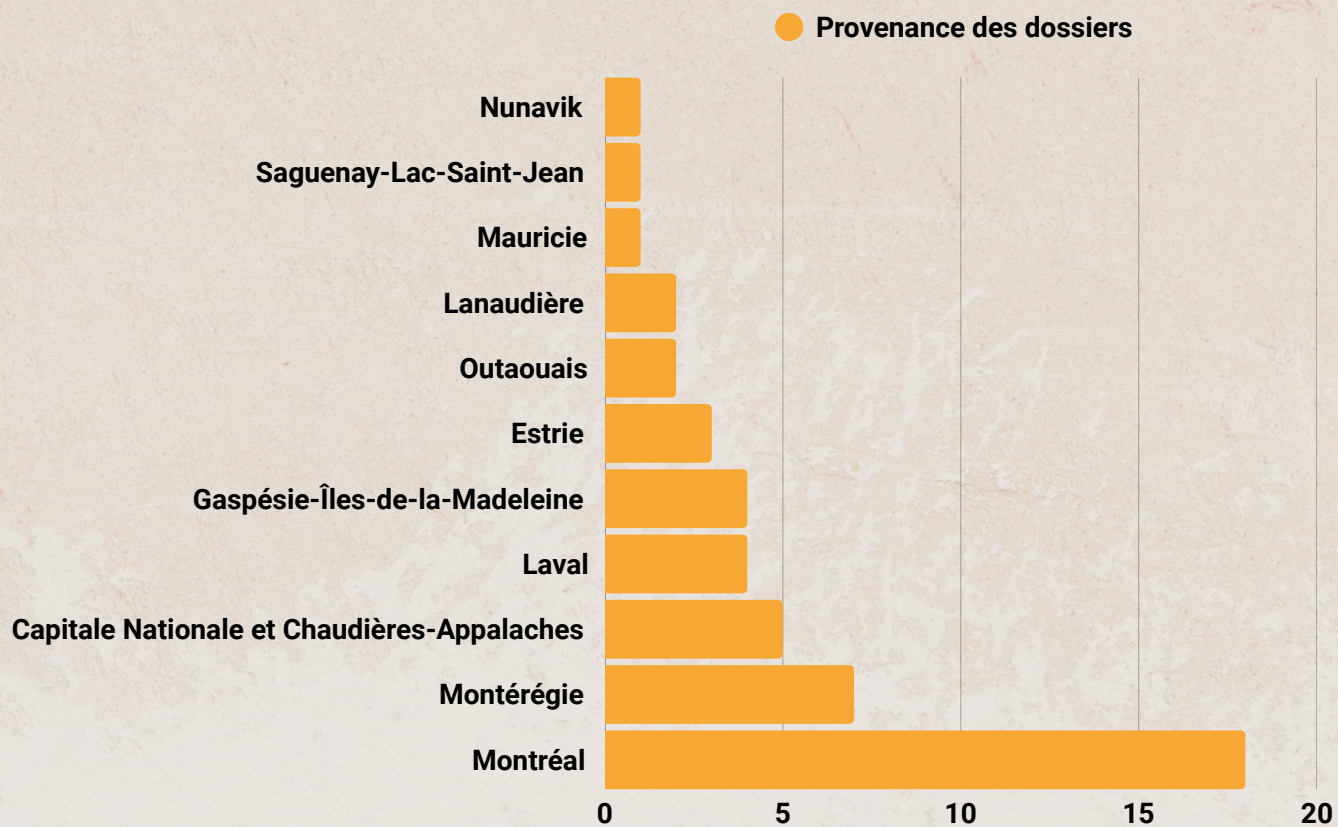
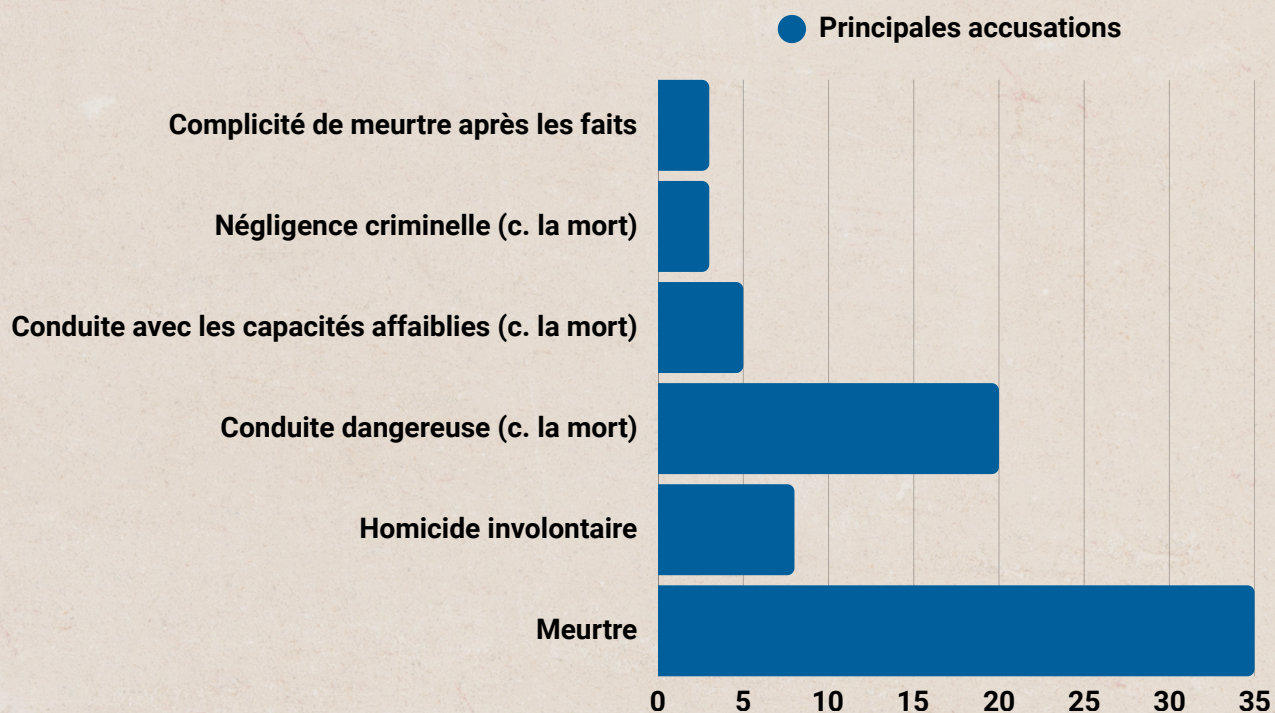
À cet effet, une nouvelle tournée de présentations du programme dans les CAVAC de la province a débuté en janvier 2025 et se poursuivra jusqu'à l'automne

Statistiques

Cette année, 83 nouvelles demandes ont été reçues de la part de proches de 50 personnes décédées par acte criminel. **86% des demandes reçues ont été acceptées.** Les proches accepté.es par le programme et dont le dossier était actif durant l'année, ainsi que les personnes accompagnatrices pouvant également voir leurs frais remboursés, représentent un total de **251 bénéficiaires** admissibles aux remboursements au cours de cette année. Un montant total de **38 769,01 \$** a été distribué par le Programme entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025, ce qui représente une légère diminution des remboursements aux proches comparativement à l'année précédente. Cependant, 52 proches ont effectué des demandes de remboursement, comparativement à 43 l'an dernier, ce qui représente une augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié du remboursement de leurs frais.

Montréal est toujours la région de provenance de la majorité de demandes (18). Cette année elle est suivie par la Montérégie (7) et la région de la Capitale-Nationale-et-Chaudière-Appalaches (5). La majorité des demandes ont été faites pour des dossiers dont l'accusation principale en était une de meurtre. Quant aux bénéficiaires, il s'agit en grande majorité de la famille immédiate de la personne décédée (conjoint.e, parent, fratrie ou enfant)





*Les statistiques des demandeurs pour cette 6e année couvrent du 28 janvier 2024 au 31 mars 2025 afin que les statistiques sur les demandeurs s'alignent dorénavant sur les statistiques budgétaires du programme qui couvrent la période du 1er avril au 31 mars de chaque année.

TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE

Depuis plus de 35 ans, le Réseau des CAVAC occupe un rôle central dans l'accompagnement des personnes victimes au sein du système judiciaire. Les actions entreprises pour instaurer un tribunal spécialisé dédié aux violences sexuelles et conjugales prolongent l'expertise développée par les CAVAC au fil des décennies.

Inspiré d'une recommandation phare issue du rapport REBÂTIR, le tribunal spécialisé VSVC repose entre autres, sur un modèle d'accompagnement destiné à rétablir la confiance des personnes victimes envers la justice et les services qui leur sont offerts.

Le mandat attribué aux CAVAC dans le cadre de ce grand projet sociétal s'inscrit au cœur d'une collaboration étroite avec le bureau des mandats organisationnels du DPCP et une équipe du MJQ chargée de mettre en place le modèle du Tribunal spécialisé. Cette collaboration se transporte au cœur de chacun des districts judiciaires déployés, en impliquant au premier plan les gestionnaires et intervenants locaux du CAVAC et du DPCP. Le travail de tous ces collaborateurs est non seulement une valeur centrale de ce projet mais également la clé de sa réussite. Il est essentiel de le souligner. Cette synergie humaine et institutionnelle est le socle même de la réussite de ce projet d'envergure.

D'emblée, il nous faut mentionner que cette troisième année marque la fin de la période d'expérimentation pilote des projets de Tribunal spécialisé tel que prescrit dans la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Les actions menées par la coordination du Tribunal spécialisé du Réseau des CAVAC se déclinent sur plusieurs volets.

Suivi des projets des vagues un, deux et trois

L'année 2024-2025 a permis aux projets déployés depuis le début de l'expérimentation pilote de poursuivre, pour les premiers, la consolidation des pratiques du Tribunal spécialisé et pour les derniers, l'implantation des nouvelles pratiques et la mise en place des mécanismes de collaboration.

Rappelons les districts déployés depuis le début la mise en vigueur de la loi : Salaberry-de-Valleyfield, Granby, Drummondville, La Tuque, Québec, Laval, Sherbrooke, Montmagny, Lac Mégantic, Sept-Î/les, Shawinigan, Matane, Amqui, Rimouski, Mont-Joli, Rivière-du-Loup, Alma, Chicoutimi, New Carlisle, Percé, Ste-Anne-des-Monts.

Pour chacun des districts, des rencontres de suivi de déploiement sont organisées régulièrement afin d'aborder les enjeux présents localement, réfléchir aux moyens et stratégies pour les résoudre. Être présente à ces rencontres permet de rassembler les stratégies gagnantes pouvant servir aux autres projets rencontrant les mêmes enjeux, c'est donc très riche lorsqu'il est possible d'y participer. Ces moments d'échanges sont également l'opportunité de constater la créativité, l'ouverture et le grand désir des partenaires à faire en sorte que le projet fonctionne ainsi que leur souci constant de placer la personne victime au cœur de leurs actions.

Crédit photo: Le nouvelliste



Statistiques annuelles

Au cours de la dernière
année, les intervenantes
sociojudiciaires de liaison
(ISL) ont réalisé :

5 791

actions visant la coordination
des services autour de la
personne victime, plusieurs
évaluations collaboratives avec
des intervenants spécialisés
en violence et de confiance

2 566

*références à d'autres
ressources et services.*

1 915

évaluations initiales

8 527

Appels aux personnes
victimes

En tout ce sont:

9 419

personnes victimes
qui ont reçu au moins
un service de la part
des ISL.

Nouvelle vague de districts déployés

L'année 2024-2025 a permis l'annonce et le déploiement 5 nouveaux districts judiciaires. Les rencontres de lancement se sont tenues, en présence du ministre de la Justice M. Simon Jolin Barrette, les équipes CAVAC, du DPCP et autres acteurs socio-judiciaires selon ce calendrier. Cette nouvelle vague porte le nombre total de districts à 26 au 31 mars 2025.

- ✓ *Sorel (23 septembre 2024)*
- ✓ *St-Hyacinthe (24 septembre 2024)*
- ✓ *St-Georges de Beauce (1er octobre 2024)*
- ✓ *Trois-Rivières (8 octobre 2024)*
- ✓ *St-Jean sur Richelieu (3 février 2025)*

Réflexion sur le modèle

Dès le début de l'année 2024, les premiers résultats de la phase d'évaluation du projet – fondés sur une collecte de données auprès des acteurs centraux et gravitant autour du Tribunal spécialisé – ont souligné des avancées importantes en formation et dans la collaboration entre les sphères judiciaire et psychosociale. Toutefois, ils ont également mis en évidence le besoin d'adapter certains éléments du modèle aux réalités locales. S'appuyant sur une expérience terrain significative, nous avons repensé le rôle des ISL ainsi que le modèle d'accompagnement afin d'atteindre trois objectifs :

1 *Évaluation rapide et adaptée*

Mettre en place un processus permettant d'identifier rapidement les besoins, les intentions et d'assurer la sécurité des victimes, pour offrir des services adaptés à chaque situation.

2 *Respect des capacités des ISL*

S'assurer que chaque situation est traitée de manière approfondie, dans le respect des ressources CAVAC disponibles.

3 *Intégration harmonieuse*

Favoriser une meilleure intégration du rôle des ISL et des pratiques du Tribunal spécialisé au sein de toute l'organisation des services offerts par les CAVAC.

En collaboration étroite avec le ministère de la Justice, nous avons ainsi élaboré un modèle d'accompagnement bonifié qui, tout en évaluant rapidement les attentes des personnes victimes, place leurs besoins et leur sécurité au centre de notre action. Pour garantir une compréhension et une adhésion collectives, plusieurs présentations ont été organisées auprès des gestionnaires, intervenants et instances de gouvernance du Tribunal spécialisé (la Table nationale de consultation et le groupe de travail interministériel. Il appartient maintenant aux acteurs locaux d'établir entre eux, avec le soutien des responsables de déploiement et de la coordonnatrice TS des CAVAC, les mécanismes de collaboration nécessaires à la mise en œuvre des modalités permises par le modèle bonifié.

Trajectoire en violence sexuelle

La dernière année a permis de définir la trajectoire d'accompagnement en violence sexuelle et ce, à partir des pratiques existantes et déjà bien en place dans plusieurs régions du Québec. Réfléchi par l'équipe du Tribunal spécialisé, cette trajectoire fut l'occasion d'échanges multiples, de réflexions et de validation auprès des CAVAC. Les travaux à venir permettront de mieux arrimer les interventions entre les partenaires du DPCP, des services de police, des CAVAC et des organismes spécialisés en violence. La trajectoire se met en place localement, selon la capacité des organismes et les priorités établies par les partenaires.

Conjointement à cela, ont débuté des échanges pour adapter la trajectoire d'accompagnement en violence sexuelle aux personnes victimes de traite de personne et marchandisation d'activités sexuelles ainsi que des travaux visant à concevoir un outil CAVAC d'accompagnement pour les personnes victimes de violence sexuelle impliquées dans une procédure judiciaire.

Soutien aux intervenant.es CAVAC

Une part importante de la tâche de la coordonnatrice consiste à offrir du soutien aux équipes CAVAC et ce, sur plusieurs sphères. D'abord concernant la formation des équipes CAVAC sur le rôle et les responsabilités des intervenants CAVAC au sein du tribunal spécialisé. Ces formations sont offertes conjointement avec les professionnelles cliniciennes de l'équipe du Tribunal spécialisé. Au cours de la dernière année, 4 formations de 3 jours ont été offertes.

Ensuite, devant le besoin des ISL de partager sur leurs nouvelles fonctions et pratiques, en collaboration avec des responsables cliniques de CAVAC accueillant un projet de tribunal spécialisé, une première rencontre de réseautage de toutes les ISL a été organisée en octobre 2024. Ce fut une belle occasion pour celles-ci d'échanger sur leurs défis, leurs pratiques et leurs bons coups et aussi pour les premiers projets déployés de constater tout le chemin parcouru et d'encourager les nouvelles ISL concernant les enjeux rencontrés.

En continu, la coordonnatrice tente de répondre aux besoins soulevés par le terrain en terme d'outils que ce soit pour la collecte de données et la tenue de dossiers. Toujours dans le souci de respecter l'autonomie professionnelle de nos personnes intervenantes, le développement d'outils commun représente pour nous, un levier facilitant l'harmonisation de l'offre de service dans tous les CAVAC.

Les travaux du Tribunal spécialisé ont été confrontés à la crainte des personnes intervenantes CAVAC d'être assignés à témoigner à la cour. Il s'agit d'une préoccupation constante dans nos équipes. Force est de constater que l'arrivée des pratiques des ISL a augmenté ces inquiétudes, particulièrement avec la transmission de l'opinion professionnelle de l'ISL au procureur. Afin de répondre à ces enjeux et rassurer les personnes intervenantes, la coordonnatrice et ses collègues ont menés d'importants travaux avec l'OPCQ, travaux qui ont mené à un avis professionnel venant vraiment mettre en lumière les obligations professionnelles en contexte d'assignation à la cour criminelle ainsi que les lignes directrices concernant les actions à poser dans ces circonstances tant pour les professionnels que pour les gestionnaires.

Dans un autre ordre d'idée, devant le besoin exprimé par les intervenantes d'un meilleur arrimage avec les intervenants de la protection de la jeunesse, des rencontres ont débutées auprès des régions de Laval, de la Gaspésie et de l'Estrie afin de voir à la mise en place de modalités de collaboration pouvant faciliter le travail de tous, dans les dossiers référés au Tribunal spécialisé. Ces discussions se poursuivront dans la prochaine année.

PAJSM +

Dans le cadre des travaux du Tribunal spécialisé, un important souci est porté à nous assurer que les pratiques développées au cadre de référence soient également mises en place, avec adaptation bien entendu, pour les personnes victimes dont l'accusé est référé à des programmes judiciaires adaptés à certaines problématiques comme par exemple, le PAJSM+. La mise en œuvre du nouveau cadre de ce programme en 2024 fut l'occasion de réfléchir à une trajectoire adaptée, tenant en compte la sécurité et les besoins des personnes victimes au même titre que les personnes victimes dont l'auteur est poursuivi au sein du TSVCVS.

CHIENS D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

En 2024-2025, Falkor et Java ont poursuivi leurs accompagnements auprès des personnes victimes, en compagnie de leurs intervenantes responsables.



À l'automne 2024, 4 nouveaux projets se sont ajoutés : Mando (Granby), Voltigeur (Laval), Terra (Côte-Nord) et Mays (Mauricie).



Une fois leurs classes faites chez MIRA à la fin de l'année 2024, les duos débutent progressivement leurs activités. Pour **2024-2025**, les duos ont fait **37 rencontres préparatoires** et **176 personnes victimes accompagnées** et ce, principalement par Falkor et Java, nos vétérans à quatre pattes.

Présentations

La coordonnatrice a également eu l'opportunité de faire une intéressante présentation à l'R des Centres de femmes. Ce fut une belle occasion de discuter de la place importante que peuvent prendre les intervenantes qui travaillent en centres de femmes et qui accompagnent les PV à titre d'intervenantes de confiance. Les échanges furent riches et prometteurs.

À la demande du DPCP, la coordonnatrice a offert une formation aux techniciens du DPCP sur les attitudes et interventions à poser à leur niveau auprès des personnes victimes. Le tout s'inscrivait dans une nouveauté pour le DPCP, soit l'organisation d'une formation pour les techniciens juridiques du DPCP en parallèle à l'école des poursuivants des PPCP. Ce fut l'occasion de mettre en lumière l'importance du rôle des techniciens juridiques dans l'offre de services aux personnes victimes, rôle encore plus mis de l'avant dans le modèle mis en place par le Tribunal spécialisé.

Comités

Bien que priorisant la mise en œuvre des projets de Tribunal spécialisé, la coordonnatrice s'implique sur plusieurs comités du réseau des CAVAC toujours dans l'objectif de favoriser une saine implantation de ces nouvelles pratiques dans toutes les sphères d'intervention des CAVAC. Ainsi, son implication dans les comités de coordination, des services professionnels, des enjeux statistiques et de la référence policière lui permet de voir à bien arrimer les enjeux interreliés au tribunal spécialisé.

En plus des activités directement reliées au réseau des CAVAC, la coordonnatrice est également membre du comité d'inspection de l'ordre des criminologues du Québec, membre du conseil de programme de victimologie de l'Université de Montréal et vice-présidente de la Commission de la formation et de la recherche de l'ENPQ. L'ensemble de ces implications permettent au réseau des CAVAC de bien positionner son expertise auprès des ordres professionnels, du milieu universitaire et de la communauté policière, tout en retirant de ces importantes institutions, bon nombre de collaborations et de connaissances au profit du réseau des CAVAC.

Perspectives

La prochaine année en sera une de consolidation pour tous les districts déployés et aussi une grosse année où nous devons soulever l'immense mandat de déployer notre modèle au sein de tous les Palais de justice du Québec et ce, d'ici au mois de novembre 2026, tel que prescrit dans la loi. Il s'agit d'un objectif ambitieux qui demandera beaucoup de mobilisation, de plusieurs acteurs et devra respecter des échéanciers sérieux. Il nous faudra tout de même demeurer vigilants afin de respecter la capacité des équipes et des organismes. Nous avons tous et toutes le grand désir que toutes les personnes victimes, de toutes les régions du Québec aient accès aux pratiques du Tribunal spécialisé. Cependant, puisque la réussite de ce projet repose sur ses acteurs, il est essentiel de porter une attention particulière à leur capacité humaine et organisationnelle.

Remerciements

Dans les dernières années, les mesures pour soutenir les personnes victimes se sont multipliées et le Réseau applaudit chacune d'entre elles. Pour nos équipes, l'arrivée de nouveaux programmes et initiatives demandent de l'adaptation, le développement de connaissance, la nécessité de revoir des pratiques et même l'organisation de notre offre de service. Le Tribunal spécialisé s'inscrit dans tous ces changements auxquels doivent s'adapter nos équipes CAVAC.

Je tiens à remercier du plus profond de mon cœur tous mes collègues des CAVAC et ce, peu importe le rôle qu'ils occupent dans nos organisations. Leur engagement au sein de nos projets, leurs idées toutes aussi créatives les unes que les autres, leur ouverture à prendre ce pas de recul nécessaire quand on veut s'assurer de toujours mieux faire les choses et finalement, leur immense capacité d'adaptation représentent pour moi, des ingrédients sans lesquels ce beau grand projet ne pourrait être la réussite qu'il devient.

À mes précieuses collaboratrices de l'équipe du Tribunal spécialisé et de la direction de l'aide aux personnes victimes, je souhaite exprimer ma gratitude la plus sincère pour votre engagement et votre soutien précieux tout au long de ce projet. Votre expertise, votre implication et votre confiance ont joué un rôle essentiel dans la réussite de cette aventure commune. Merci de faire partie intégrante de cette dynamique de changement, de la soutenir avec tant de cœur et de conviction.

Sophie Bergeron

ÉQUIPE DÉDIÉE D'INTERVENTION EN EXPLOITATION SEXUELLE (ÉDIES)

Formée d'intervenantes spécialisées provenant de 5 CAVAC distincts, soit les CAVAC de l'Outaouais, de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, de la Montérégie, de Montréal et de Laval, L'Équipe Dédiee d'Intervention en Exploitation Sexuelle (ÉDIES) du Réseau des CAVAC est un projet provincial ayant été développé afin d'assurer une réponse flexible, concertée et collaborative aux besoins des personnes victimes d'exploitation sexuelle et de traite de la personne sur le territoire québécois. Implanté au sein des trois pôles du Service de Lutte contre le Proxénétisme (SLP) de la Sûreté du Québec, l'équipe dédiée a la chance de collaborer quotidiennement avec des escouades d'enquêteurs motivés et sensibles à la réalité des personnes victimes d'exploitation sexuelle.

Depuis sa création en 2022, l'ÉDIES a pour mandat d'offrir des services psychosociaux et sociojudiciaires spécialisés, adaptés aux besoins variés des personnes en situation d'exploitation sexuelle et à leurs proches. Au fil du temps, l'équipe a pu bonifier ses savoirs et ses façons de faire, tout en soutenant le Réseau des CAVAC lorsque des situations d'exploitation sexuelle sont signalées. Ainsi, l'approche de l'ÉDIES se distingue par sa capacité à établir rapidement un contact avec la personne victime, à dresser un portrait global de sa situation, à mobiliser, dans le respect de son rythme, les ressources complémentaires, et à assurer un arrimage étroit des démarches à entreprendre. Cette efficacité est d'ailleurs reconnue et saluée par les partenaires de terrain ainsi que par l'ensemble du Réseau des CAVAC.

La collaboration entre le Service de Lutte contre le Proxénétisme de la Sûreté du Québec et l'ÉDIES

Depuis 2022, une collaboration étroite est entretenue entre le Service de lutte contre le proxénétisme (SLP) et le Réseau des CAVAC, dans le but de mettre en place des pratiques facilitant le référencement mutuel des personnes victimes d'exploitation sexuelle sur le territoire québécois. Cette étroite collaboration entre les forces policières et le Réseau des CAVAC permet d'assurer une concertation efficace entre les interventions policières et le soutien psychosocial offert aux personnes victimes.

À cet effet, en 2024, l'ÉDIES a été sollicité à l'échelle provinciale afin de soutenir le travail des enquêteurs des EILP auprès de 80 victimes distinctes et de leurs proches. En parallèle, l'équipe a également été sollicitée par plusieurs services policiers municipaux et régionaux – notamment le SPVM, le SPAL, le SPVQ, le programme Les Survivantes ainsi que certains corps policiers pancanadiens – pour intervenir auprès de 123 autres personnes victimes et de leurs proches.

Le groupe de soutien pour les proches de personnes en situation d'exploitation sexuelle

Depuis 2023, six CAVAC ont uni leurs ressources pour offrir des groupes de soutien virtuels destinés aux proches de personnes en situation d'exploitation sexuelle. Les CAVAC de Laval, de Montréal, de la Montérégie, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais et des Laurentides collaborent activement au recrutement, à la promotion et à l'animation de ces groupes.

Au cours de la dernière période, deux (2) groupes ont été animés. Le groupe de l'automne 2024 a reçu huit (8) inscriptions, dont six (6) participants·e·s ont assisté·e·s à l'ensemble des sessions.

Le groupe d'hiver 2025 a reçu plus d'inscriptions que la capacité habituelle du groupe. Parmi les dix (10) participant·e·s qui ont été inscrit·e·s, sept (7) y ont activement participé·es.

Statistiques annuelles

370

personnes référées
comparativement à
442 l'année précédente,
ce qui représente une
diminution de 16 %



318

personnes sont ou ont été
victimes d'exploitation sexuelle,
tandis que 52 références visaient
l'accompagnement de proches,
notamment la fratrie, les
conjoint.es et les parents

80

références provenant des
Escouades intégrées de
lutte contre le proxénétisme
de la Sûreté du Québec

123

personnes référées par
d'autres corps policiers

16

références provenant
d'organismes partenaires, tels
que la protection de la jeunesse,
des milieux scolaires ou des
centres de réadaptation pour
adolescents

31%

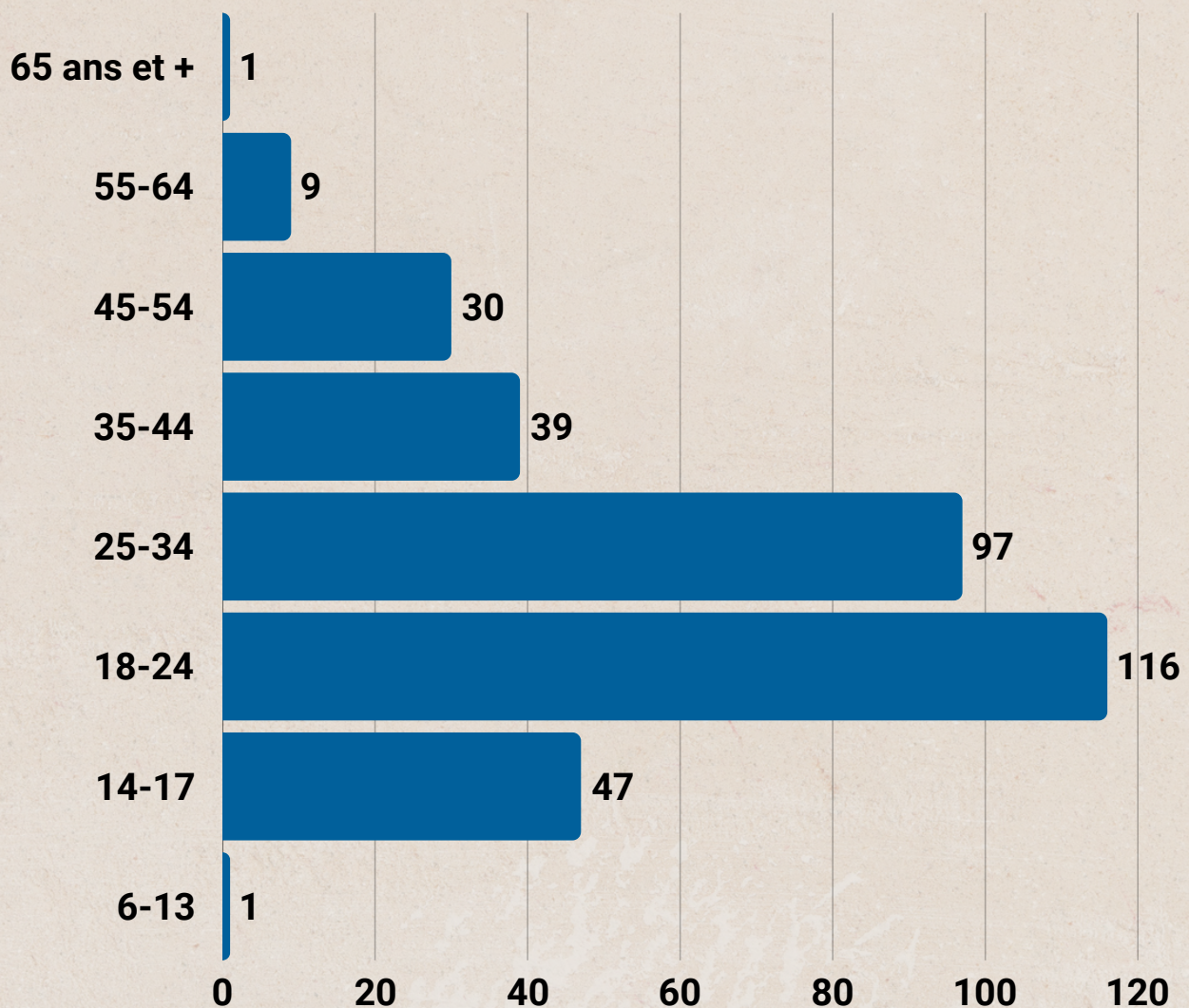
des références reçues
provenaient des
différents services
offerts au sein des
cinq CAVAC impliqués
dans l'ÉDIES, grâce :

Référence policière (38)
Services courants (41)
Agent.e.s de liaison (17)
Personnel d'accueil (19)

dossiers transférés
entre membres de
l'ÉDIES afin d'assurer
un accompagnement
optimal dans la région
de résidence de la
personne concernée.

24

Âge des personnes victimes référées vers l'ÉDIES



Faits saillants

- ✓ Le début de l'année 2025 a été marqué par la première offre de formation en matière d'intervention et d'accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle au sein du Réseau des CAVAC. À cet effet, l'ÉDIES a formé 13 intervenant.e.s du CAVAC du Centre-du-Québec en janvier 2025. Le déploiement de la formation est prévu se poursuivre en 2025 et 2026.

- ✓ L'ÉDIÉS a été invitée à présenter ses services et à offrir de la formation en matière d'exploitation sexuelle aux tables de concertation régionales du Bas-Saint-Laurent et de Laval, ainsi qu'à la Table de prévention jeunesse de Sherbrooke. Ces présences favorisent le développement des liens partenariaux et permettent à l'équipe d'intervention de se faire connaître auprès des organismes régionaux susceptibles de soutenir les personnes victimes.
- ✓ Huit présentations de services et formations en matière d'exploitation sexuelle ont été offertes en 2024-2025, rejoignant 221 intervenant.e.s et professionnel.le.s.
- ✓ Finalement, le Réseau des CAVAC s'est joint à la *Table Nationale Contre l'Exploitation Sexuelle*, permettant le développement de liens collaboratifs avec les partenaires provinciaux.

Objectifs 2025-2026

- ✓ Maintien de la représentation et de la consolidation des liens collaboratifs avec les ressources régionales et provinciales susceptibles d'œuvrer auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle.
- ✓ Poursuite de la diffusion de la formation en matière d'intervention et d'accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle, ainsi que son déploiement à l'ensemble du Réseau des CAVAC :
 - Déploiement des outils d'évaluation et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle au sein du Réseau ;
 - Soutien au Réseau des CAVAC dans l'application des approches à privilégier en matière d'exploitation sexuelle, ainsi que l'appui aux équipes d'intervention lors de situations particulières.
- ✓ Maintien du recrutement de participants pour le groupe virtuel de soutien destiné aux proches de personnes en situation d'exploitation sexuelle.

Perspectives

Nous abordons l'année 2025-2026 avec notre enthousiasme et positivisme habituels. La poursuite des projets en cours auront de quoi nous tenir bien occupées. On n'a qu'à penser à la dernière phase de déploiement du tribunal spécialisé qui mobilisera certainement plusieurs équipes et nécessitera arrimages, collaborations et ajustements afin d'assurer sa bonne intégration au sein de nos services.

À cela s'ajoute le partenariat avec le Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles, un projet qui nous animera très certainement au cours de la prochaine année.

Nous souhaitons également réfléchir à des actions à poser en termes d'équité, d'inclusion et de diversité, en plus de parfaire nos connaissances des enjeux rencontrés par les personnes victimes de cybercriminalité ainsi que des outils disponibles pour leur venir en aide.

Finalement, en terme de visibilité, de beaux projets de balado et de livre audio sont en préparation et verront bientôt le jour. L'utilisation de la vidéo sera également beaucoup plus présente sur les réseaux sociaux du Réseau des CAVAC au cours de 2025-2026 afin de rejoindre plus efficacement la population dite plus jeune. Une politique d'utilisation de l'image de marque est également à venir afin d'assurer une harmonisation de l'image du CAVAC à travers la province.

Remerciements

Merci aux directions générales avec qui nous avons le plaisir de collaborer au quotidien. Votre engagement et votre leadership sont une source de motivation renouvelable pour la coordination du Réseau.

Merci aux ressources cliniques pour le partage de vos expériences terrains et les travaux effectués au cours de l'année qui enrichissent l'expertise de tout le Réseau des CAVAC et nourrissent nos réflexions.

Merci à toutes les équipes des 17 Centres d'aide aux victimes d'actes criminels de partout au Québec qui accueillent et soutiennent merveilleusement notre clientèle jour après jour. Si le Réseau des CAVAC peut rayonner de cette façon au niveau provincial, c'est d'abord et avant tout en raison de la différence que vous faites dans la vie de ces milliers de personnes chaque année.

Merci à tous nos partenaires et collaborateurs avec qui nous avons le bonheur d'échanger et de travailler de paire au bénéfice des personnes victimes d'actes criminels, leurs proches et les témoins. Nous ne nous risquerons pas à tous vous nommer, mais vous vous reconnaissez certainement. Sans vous, nous ne pourrions pas remplir notre mission aussi efficacement.

Merci à nos précieux collaborateurs de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'actes criminels (DAPVIC). C'est un plaisir pour nous de travailler et d'évoluer à vos côtés.

Finalement, merci au Ministère de la Justice du Québec qui reconnaît l'importance de nos organismes et de notre présence auprès des personnes victimes et financent en grande partie nos activités.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin
-Proverbe africain

RÉSEAU DES CAVAC

1.866.LE CAVAC

www.cavac.qc.ca

<https://www.facebook.com/reseaudescavac>

<https://www.linkedin.com/reseaudescavac>

[https://www.instagram.com/reseau des cavac](https://www.instagram.com/reseau_des_cavac)

Justice

Québec

